

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3127**

Intitulé

Diplôme de technicien podo-orthésiste (niveau IV)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC N° 20	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme réalise ou fait réaliser des chaussures orthopédiques. En amont, il a collecté les informations nécessaires auprès du podo-orthésiste et grâce à la documentation technique.

Il va analyser le produit à confectionner puis élaborer le mode opératoire et la fiche de fabrication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Petites entreprises ou entreprises artisanales de podo-orthèse, centres hospitaliers,

Technicien podo-orthésiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1411 : Prothèses et orthèses

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Français, histoire géographie Mathématiques et sciences physiques

Anglais

Education artistique-arts appliqués

Education physique et sportive

Connaissances médicales

Etude de cas et communication technique

Gestion

Hygiène-prévention-secourisme

Epreuve de pratique professionnelle

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Il est composé: -de professeurs appartenant à l'enseignement public ou privé et, s'il y a lieu, de professeurs exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, parmi lesquels au moins un membre de l'équipe pédagogique assurant la formation. -et pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme , employeurs et salariés
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 09/10/1996 portant création du diplôme

Arrêté du 22 décembre 2015 portant abrogation à l'issue de la session 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Bac pro technicien en appareillage orthopédique (fiche n° 24601)

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**